ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 114134

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les problèmes liés aux vaccinations et en particulier sur les accidents graves et trop fréquents occasionnés par le vaccin contre l'hépatite B. L'administration sanitaire recommande l'application de ce vaccin aux nourrissons, avançant qu'à cet âge l'individu ne peut pas être touché par une maladie démyélinisante. Or, le neuropédiatre à l'hôpital Bicêtre, Marc Tardieur, a recensé depuis 1990 472 cas d'atteintes démyélinisantes chez l'enfant dont 185 scléroses en plaques, indiquant : alors qu'on ne comptait que 7 à 8 cas par an de sclérose en plaques (SEP) chez les enfants au début des années 1990, contre 1 500 à 2 000 chez les adultes, on a atteint un pic en 2001 avec 69 cas. Il nous faudrait savoir pourquoi. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures urgentes il entend mettre en place pour l'abandon de cette recommandation générale visant les nourrissons et l'adoption d'une clause de conscience qui permettrait aux professionnels concernés de déroger à l'obligation vaccinale.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114134
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13515